

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept Juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 30 Mai 2017

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 30 Mai 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint – Fabienne RANGER, 2<sup>ème</sup> Adjoint – Philippe BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> Adjoint – Sandrine LION, 4<sup>ème</sup> Adjoint – François JOST – Martine BAUDOT – Éric BEC – Louissette TRICHET – Fabien LAURENT – Brigitte DURAND – Patrick DUVIC – Antoine FONT – Carole CHEVREUX et Mr Jean-Pierre MONS, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mme Anne-Marie GERVAIS à Mme Martine BAUDOT, Mr Jacques CAILLEUX à Mme Régine CATIN, Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS

Absent : Mme Marie-Claude JOLY

Secrétaire de séance : Mme Brigitte DURAND

---

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 11 Avril 2017.

### 1 – Présentation du nouveau site Internet de la commune

Mme Sandrine LION, 4<sup>ème</sup> Adjoint présente le nouveau site internet de la commune. L'ancien site étant devenu obsolète et non adapté aux tablettes et smartphones. Une refonte du site a permis un meilleur accès avec une accroche plus dynamique, et donnera ainsi plus de visibilité sur le territoire de la commune. L'entreprise retenue par délibération n° 2016-3/05-05 du 03 Mai 2016 a été OUEST INFOS SERVICES pour un montant de 3 236,40 € TTC.

### 2 – Validation modification du PLU (Cadhumeau)

Madame le Maire rappelle que la modification simplifiée du PLU concerne la modification du règlement de la zone incorporant les parcelles cadastrées n° 855, 550 et 551 en totalité ainsi que 17,5 mètres des parcelles cadastrées n° 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, et 559 situées au lieu-dit « La Cad'humeau ». En effet, cet espace est réglementé en zone N1 : secteur dédié aux équipements sportifs, de loisirs et touristiques et est transformé en zone Ny : Secteur dédié à l'artisanat.

### APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE

#### DU PLAN LOCAL D'URBANISME

#### DE LA COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

VU l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;

VU les conclusions de l'enquête publique ;

CONSIDERANT les résultats de l'enquête publique;

CONSIDERANT que le projet de Modification du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- ☞ **ADOPTE** les modifications précitées et approuve les modifications du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération. Cependant, l'agglomération Saurmur Val de Loire, ayant la compétence Urbanisme, devra valider cette modification pour qu'elle soit effective.